



COMITÉ DE PILOTAGE TISSUS

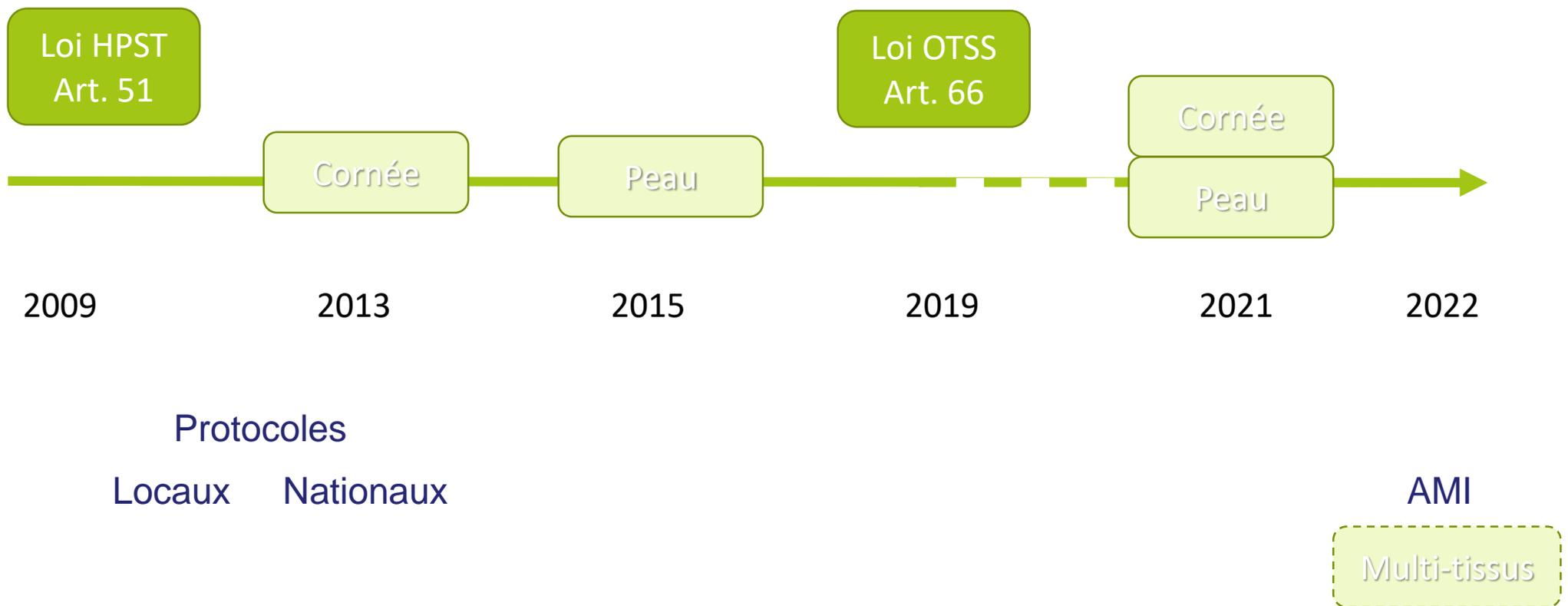
Protocoles de coopération Multi-tissus

Quelles évolutions ?

AFCH - JEUDI 9 JUIN 2022

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Evolution



Protocoles
Locaux Nationaux

AMI

Multi-tissus

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Le concept

« Par dérogation, les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activité ou d'actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès du patient ».

- Intérêt :
 - Choisir
 - Collaborer
 - Pouvoir réaliser des gestes médicaux sans être dans l'exercice illégal de la médecine
 - Améliorer la filière

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
-

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Entièrement en ligne

Liens d'accès <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-modification-d-equipe-coop-ps>



demarches-simplifiees.fr
Dématérialiser et simplifier les démarches administratives



PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - se limiter à des indicateurs robustes

1 Nombre de prélèvements par la CHPOT	2 Taux de prélèvement par préleveur	3 Taux de prélèvement par délégué	4 Taux de greffe des cornées prélevées
5 Taux de validation des greffons cornéens par les banques	6 Taux d'évènements indésirables relatif aux actes délégués (contaminations microbiennes)	7 Taux d'évènements indésirables relatif aux actes délégués (mauvaise qualité endothéliale)	8 Taux d'évènements indésirables relatif aux actes délégués (mauvaise restitution tégumentaire)
9 Taux brut d'alerte	10 Taux de reprise	11 Taux d'analyse collective des alertes	12 Taux d'analyse collective des événements indésirables
13 Nombre de réunions d'équipe pour l'analyse des pratiques pendant la période évaluée	14 Satisfaction des délégués vis-à-vis de la formation suivie	15 Satisfaction des délégués vis-à-vis du protocole de coopération	16 satisfaction des délégués vis-à-vis de la coopération mise en place
17 Taux de retour des questionnaires	18 taux d'adhésion au protocole des professionnels	19 taux de sortie du protocole des professionnels	20 taux de satisfaction de l'entourage de la personne prélevée
21 taux d'adhésion de l'entourage de la personne éligible au protocole	22 délai de prélèvement		

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes : 22 =>5
 - Suivi ARS => + ABM

Axe 3 : Augmenter le nombre de donneurs prélevés de tissus et le nombre de tissus prélevés par donneur

ACTIONS :

- Mettre en place des protocoles de coopération entre professionnels de santé⁴¹ pour le prélèvement de tissus.



demarches-simplifiees.fr

Dossier N°	: 7106102
Démarche	: Prélèvement de tissus sur personnes décédées en vue de don à des fins thérapeutiques
Organisme	: Secrétariat du comité national des coopérations interprofessionnelles

41 En lien avec la DGOS

42 Revoir le Tarif national de Référence pour le prélèvement de tissus.

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes : 22 => 5
 - Suivi : ARS => +ABM
 - Etendre aux autres tissus Cornée Peau
 - => +Exam physique
 - + tissus cardiaques
 - + tissus vasculaires
 - + tissus osseux

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes : 22 => 5
 - Suivi : ARS => +ABM
 - Etendre aux autres tissus
 - Etendre les personnels susceptibles d'être impliqués en tant que délégué
 - ☑ IDE coord => + BDT

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - se limiter à des indicateurs robustes
 - prévoir la place du suivi par ABM
 - étendre aux autres tissus
 - étendre les personnels susceptibles d'être impliqués
- En réponse aux attentes des coordinations et des banques

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégant



LES DÉMARCHES SONT SIMPLIFIÉES

Mais le professionnel a des obligations
et engage sa responsabilité!



En effet, chaque professionnel **s'engage** à
respecter les différents aspects du protocole
qu'il soit **délégué ou délégant**.

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégant
- Modalités de formation

Délégant => délégué



CHU Nancy



PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégant
- Modalités de formation
- Information des patients lors de l'entretien

Cadre réglementaire général des PCIP

INFORMATION DU PATIENT

Autorisation à mettre en œuvre ce protocole sous réserve de :

- La non-opposition du donneur
- L'information des proches de la personne décédée
- L'accord des proches pour que le prélèvement soit effectué par un infirmier ou une infirmière

Force

- Formation au prélèvement, à l'examen macroscopique (inspection) et à la restauration y compris la CAT en cas des ppx problèmes identifiés
- Coordination garant de la bonne restitution

Faiblesse

- Reconnaître le risque « inattendu » en dehors des critères vus en formation
- Quid en cas de changement de délégant
- Implication du délégant

Opportunité

- Suivi de l'activité de prélèvement par ABM destinataire des indicateurs en lien avec la BDT
- Augmenter nb prélèvement
- Améliorer qualité du geste
- Ne manquer aucun prélèvement
- Promouvoir la filière Paramédicale
- Fluidifier la prise en charge des donneurs (si IDE coord)
- Libérer du temps de coord (si BDT)
- Mutualiser l'expertise complémentaire des 2

Menace

- EI : prélèvement non conforme
- EIG : pb de restitution
- Dérive : prélever un tissu impropre à la greffe (parce qu'il faut prélever)
- Saturation du temps de travail de la coordination aux dépens de l'activité organe
- Désinvestissement du personnel médical au prélèvement de tissus (absence, participation virtuelle)

CANDIDATS

ETABLISSEMENT	CANDIDAT au projet commun	PCIP en place
AGEN		
ANGERS		cornée
ANNECY		cornée
ANTIBES JUAN LES PINS		
AVIGNON		cornée
BAYONNE		cornée
BIOBANK		
BIOPROTEC		
BOURGES		
BREST		cornée
BRIVE		cornée
CH BEZIERS		cornée
CH MEDIPOLE VILLE		cornée
CH QUIMPER		cornée
CH Sorbon GH Est Paris		
CHALON SUR MARNE		cornée
CHOLET		cornée
CHU ANGERS		
CHU de la REUNION		
COLMAR		

CREIL		
EPINAL		
FORBACH		
GHEF MARNE LA VALLEE		cornée
GUERET		
HCL LYON		cornée
LA PITIE		
LA ROCHE SUR YON		cornée
LIBOURNE		
MACON		cornée
METZ-THIONVILLE		
MONT DE MARSAN		cornée
MOULINS		cornée
NANTES		cornée
OSTEOBANQUE		autre
ROANNE		
ROMANS SUR ISERE		cornée
SAINT-BRIEUC		cornée
SAINT-NAZAIRE		cornée
TOULON		
VALENCIENNES		Tous
VERSAILLES		Cornée
VILLEFRANCHE SUR SAONE		cornée

MERCI DE VOTRE ATTENTION